

programme les obligeait donc à voyager le jeudi 16 mai; Air-Canada n'ayant pas liaison Paris-Canada ce jour-là, il leur a fallu emprunter une autre ligne. Ils ont circulé en classe «économie» et, avant de quitter Paris, ils ont fait réserver à Air-Canada leurs places en classe «économie» également, pour leur voyage de retour.

LES COALITIONS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX VENTES LIÉES DANS LES STATIONS-SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il l'intention d'appliquer les recommandations de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce qui a proposé de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de façon à réglementer les ventes liées dont la pratique est imposée aux stations-service par certaines compagnies pétrolières?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner préavis de sa question. Je constate qu'un comité interministériel a été chargé d'étudier le rapport de la commission afin de déterminer les répercussions que son application pourrait avoir sur les autres industries. Comme le sait l'honorable député, ce rapport portait uniquement sur l'industrie pétrolière. Je crois donc, malheureusement, que je devrai attendre le rapport du comité interministériel avant de répondre à la dernière partie de la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. On annonce que le chef du parti libéral de la Saskatchewan a déclaré mercredi que le premier ministre consentait à confier à un ministre du cabinet fédéral le soin de veiller sur les intérêts de la Saskatchewan. Voici ma question: le gouvernement prendra-t-il l'habitude de désigner quelqu'un pour représenter la population de la Saskatchewan au Parlement au lieu de laisser les députés élus de cette province s'occuper de cette tâche?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si, conformément aux usages constitutionnels établis en cette matière, l'honorable député voulait bien passer de ce côté-ci de la Chambre, nous serions enchantés de lui confier cette responsabilité.

[L'hon. M. Martin.]

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—CONSULTATION AVEC LES INTÉRESSÉS AVANT LA RENÉGOCIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Du temps où il était chef de l'opposition, le très honorable représentant a adressé un grand nombre de lettres à diverses associations de la Colombie-Britannique, à des dirigeants municipaux et à bien d'autres personnes, déclarant qu'à son avis il était nécessaire de renégocier le traité du Columbia. Le premier ministre pourrait-il assurer aujourd'hui à la Chambre qu'avant de prendre une décision finale au sujet des conditions du traité, le gouvernement consultera tous les intéressés en Colombie-Britannique et surtout les membres du comité des ressources hydrauliques du bassin des lacs Arrow, ainsi qu'il l'a déjà écrit à ces différentes personnes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'apporter des rectifications, des modifications ou des précisions à ce traité, nous allons en examiner tous les aspects et nous serons heureux d'entendre les opinions de tous ceux qui pourraient s'intéresser à la question.

LES TRANSPORTS

WINNIPEG-SASKATOON—ABANDON D'UN SERVICE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai posé au premier ministre une question au sujet des trains n^{os} 9 et 10 qu'on se proposerait de retirer. Le premier ministre m'a alors promis de demander des renseignements sur-le-champ. Je me demande s'il est en mesure de répondre à ma question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question aurait évidemment dû s'adresser au ministre des Transports, mais j'en ai pris note vendredi dernier et je me permets donc d'y répondre.

Pour ce qui est du retrait des trains n^{os} 9 et 10 de Winnipeg à Saskatoon, on a reçu des revendications et celles-ci, ai-je appris, ont été transmises sans délai à la Commission des transports qui a juridiction dans ce cas-ci. Le chemin de fer a déposé sa demande d'abandon à Drumheller les 19 et 20 novembre 1962, après avoir dûment donné préavis quant au temps et au lieu. Toutes les revendications et tous les témoignages pertinents ont été pris en considération. La Commission, dans un jugement de 47 pages,